Protocole sanitaire
De l'accueil périscolaire - COVID

Pluméliau-Bieuzy

ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit depuis le 16 mars 2020 à la fermeture des écoles et donc des accueils périscolaires qui s'y déroulent. Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

PRÉALABLE

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.
Les personnels devront procéder de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travailleront pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les inscriptions sont obligatoires sur l'accueil périscolaire. Tout enfant présent sans inscription préalable pourra être refusé. Les inscriptions seront possibles à partir du 07 mai 2020 à 20h. La validation des inscriptions est manuelle et sera effectuée par nos services après vérification du planning de présence des enfants à l'école.

Les règles suivantes sont impératives :

- Les enfants sont accueillis sur la base du volontariat de la part des parents ;
- Pas plus de 15 enfants par lieu ;
- Une vie organisée autour des gestes barrières ;
- Des mesures d'hygiène strictes ;

Le protocole repose sur les fondamentaux suivants :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des temps périscolaires de l'école dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Protocole sanitaire
De l'accueil périscolaire - COVID

Pluméliau-Bieuzy

CONTRAINTES

Les modalités d'accueils sur les temps périscolaires seront les plus proches de celles de l'école afin de ne pas mettre en difficulté les enfants et les encadrants qui fréquentent les deux structures.

Ainsi pour limiter le brassage des enfants, les groupes formés sur le temps scolaire seront conservés sur les temps périscolaires.

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les enfants de maternelle.

❖ **Accueil et sortie des enfants : de 7h à 8h35 et de 16h15 à 18h30**

L'arrivée et le départ de l'accueil périscolaire seront échelonnés selon les besoins des familles à accueillir, des marquages au sol seront visibles pour visualiser les 1 m de distances en cas d'attente.

Dès l'entrée à la salle polyvalente (porte donnant sur le vestiaire), les enfants seront dirigés par un responsable vers les toilettes pour un lavage de main (1 par toilettes).

Les maternelles, les CP/CE1 et les CE2/CM1/CM2 seront dirigés dans la salle vers des zones différentiées (partie carrelée, petite salle parquet, grand salle parquet) en passant par le couloir de circulation marqué au sol.

Pour ce qui est des sorties, les parents se manifesteront à la fenêtre puis se présenteront à l'entrée pour récupérer leur ou leurs enfants

L'accès à l'enceinte de l'école ainsi qu'aux bâtiments est interdit à toute personne n'appartiennent pas à l'équipe enseignante ou personnels de l'école.

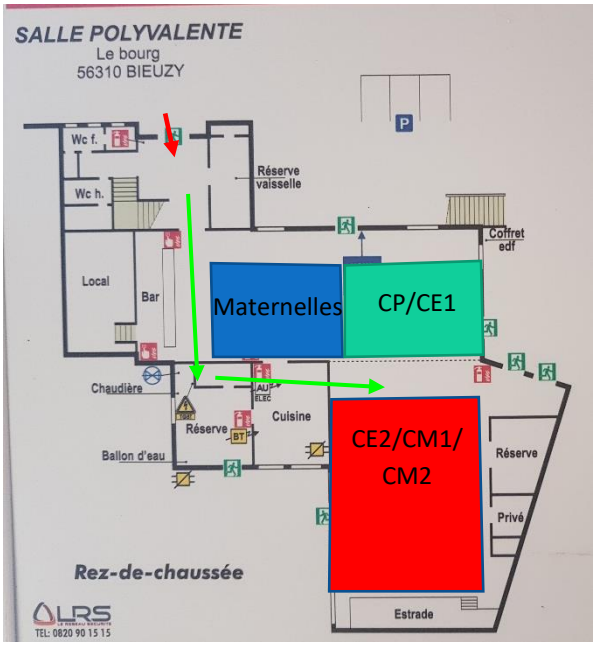

Protocole sanitaire
De l'accueil périscolaire - COVID

❖ Sens de circulation

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres. Les déplacements des enfants seront limités au strict nécessaire. Des sens et/ou des couloirs de circulation seront mis en place.

❖ Passage aux toilettes

Afin de respecter les 1 m de distance, certains urinoirs, w.c. et lavabos ont été condamnés. Le nombre d'enfants dans les sanitaires sera donc limité au nombre de sanitaires disponible. Un adulte supervisera le lavage des mains tout en préservant l'intimité des enfants.

❖ Utilisation des salles de classe comme lieux d'accueil périscolaire

Les enfants auront une place attitrée à 1m de distance des autres. Ils mettront leur manteau sur le dossier de leur chaise. Le matériel utilisé pour les activités pédagogiques sera individuel et personnel. Aucun prêt de matériel entre enfant ne sera autorisé.

❖ Le matériel

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

- **Aucun prêt de matériel ne sera autorisé,**
- **Les jeux (ballons, vélos...) sur les cours de récréation sont retirés jusqu'à nouvel ordre,**
- **Les structures de jeux sont condamnées,**
- **Aucun jeu ou objet de la maison ne sera accepté.**

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.
Tout au long de ce temps périscolaire, les agents en charge des enfants présenteront et expliqueront avec pédagogie les règles et gestes barrières.

❖ **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Protocole sanitaire
De l'accueil périscolaire - COVID

Pluméliau-Bieuzy

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

❖ **Le port du masque**

Pour les personnels (Animateur, ATSEM)
La collectivité a mis à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de 1 masque par jour de présence dans les écoles. Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Compte tenu de ces contraintes, la collectivité fournit également une visière (limite les projections au niveau des muqueuses) à porter en complément du masque.

Pour les enfants
Pour les enfants des écoles **maternelles,** le port de masque est à proscrire.

Pour les enfants des écoles **élémentaires**, le port du masque n'est pas recommandé, mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

❖ **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins **10 minutes à chaque fois**. Les locaux occupés pendant l'accueil périscolaire sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants et le soir pendant le nettoyage des locaux.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

La stabilité des classes et des groupes d'enfants contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte**. L'objectif est de limiter les croisements entre les enfants de chaque groupe, l'accueil périscolaire devra également intégrer cette contrainte en respectant les groupes constitués.**

L'accueil périscolaire autant que possible se fera en extérieur et sera organisé par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation (pluie…), elles peuvent être remplacées par des temps de garderie dans la salle polyvalente.

❖ **L'encadrement**

Les animateurs des temps périscolaires devront non seulement proposer des activités pour divertir les enfants mais également veiller au respect des mesures contraignantes qu'implique la situation actuelle. Ils seront les garants de la sécurité physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

Compte tenu de la disposition de la salle et de l'effectif accueilli, les agents déjà en poste sont en effectif suffisant.

1) Un animateur sera sur la structure de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30 qui accueillera les enfants

Protocole sanitaire
De l'accueil périscolaire - COVID

Pluméliau-Bieuzy

LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus (voir fiche Nettoyage et désinfection).
1 personne (Sandrine Henry) interviendra le midi de 13h15 à 14h15 pour le nettoyage et une ATSEM sera chargée le soir (dès l'absence d'enfant) de procéder au nettoyage approfondi des sanitaires et des points contact.

❖ **Sanitaires :**

- Le nombre d'enfants présents dans les sanitaires sera égal au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents. Les urinoirs seront utilisés de manière à respecter la distance d'un mètre (certains urinoirs ont été condamnés pour respecter les distances).
- L'évacuation de poubelles se fera aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés avec un produit virucide répondant aux normes NF EB 14476 tous les jours, midi et soir.

❖ **Salles de classe :**

- Toutes les classes et les espaces communs, les poignées, les robinets, les chasses d'eau, les interrupteurs seront nettoyés et désinfectés tous les soirs ou selon leur utilisation les matins selon les normes en vigueur (sans utilisation d'aspirateur).
- Ces opérations de nettoyage-désinfection ne pourront se faire en présence des enfants. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des enfants.